

	Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OPTIMAX FOURS ET GRILS

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : W40K-C1E5-100C-2R7A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :
 Nettoyant four et gril
 Nettoyant pour friteuses
 Réservé à l'usage professionnel
 Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

Description de l'exposition sectorielle des travailleurs

AISE_SWED_PW_10_2

AISE_SWED_PW_11_2

AISE_SWED_PW_13_1

AISE_SWED_PW_19_2

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, De Corridor
 4, 3621ZB Breukelen [Maarsenbroeksedijk 2,
 3542DN Utrecht], The Netherlands
 Diversey France SAS - 201, rue Carnot 94120
 Fontenay sous Bois

France

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS: HazardCommunication@solenis.com

Informations sur le produit

01 45 14 76 76

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité),
 ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59

	Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

commandes.directparis@solenis.com, Diversey.com	
--	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 -Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

	Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium
D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration	>= 5 - < 10

		Page: 4
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 14.04.2026
		Date d'impression: 10.07.2026
		Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS		Version: 1.0
101103367		

		spécifique Skin Corr. 1A; H314 ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %	
D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1 01-2119488530-36- xxxx	Eye Dam. 1; H318	≥ 1 - < 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60- xxxx		≥ 2,5 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

	Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- Ne PAS faire vomir.
- Se rincer la bouche à l'eau.
- Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques :

- Provoque de graves lésions des yeux.
- Provoque de graves brûlures.
- Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Eau pulvérisée
- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés :

- Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

- Si le produit est chauffé à une température plus élevée que son point d'éclair, il produira des vapeurs suffisantes pour supporter la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager sur le sol et s'enflammer par la

	Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

chaleur, les veilleuses, d'autres flammes et sources d'ignition aux endroits près du point de libération.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

	Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|---|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | <p>Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.</p> <p>Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.</p> <p>En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.</p> <p>Le récipient vide est dangereux.</p> <p>Éviter le contact avec la peau et les yeux.</p> <p>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.</p> <p>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.</p> <p>Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.</p> |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | <p>Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.</p> |
| Mesures d'hygiène | : | <p>Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p> |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|--|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | <p>Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.</p> <p>Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.</p> |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage | : | <p>Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.</p> |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | <p>Donnée non disponible</p> |
|--------------------------------|---|------------------------------|

		Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 14.04.2026
		Date d'impression: 10.07.2026
		Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS		Version: 1.0
101103367		

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS No.-CE	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
hydroxyde de sodium, Hydroxyde de sodium	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets locaux	2 %
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets locaux	2 %
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/kg p.c./jour
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	357000 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	595000 mg/kg p.c./jour

		Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 14.04.2026
		Date d'impression: 10.07.2026
		Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS		Version: 1.0
101103367		

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	124 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	420 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/l
	Sédiment marin	7,02 mg/l
	Sol	2,74 mg/l
D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Air	190 mg/l
	Eau douce	0,176 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	560 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,27 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,516 mg/l
	Sédiment marin	0,152 mg/l
	Sol	0,654 mg/l
	Eau de mer	0,0176 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Contrôles organisationnels appropriés: : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 14.04.2026
		Date d'impression: 10.07.2026
		Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS		Version: 1.0
101103367		

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application manuelle par brossage, frottage ou nettoyage	AISE_SWED_PW_10_2	PW	PROC10	480 min	ERC8a
Pulvérisation de mousse	AISE_SWED_PW_11_2	PW	PROC11	60 min	ERC8a
Application manuelle par trempage, imbibition ou versement	AISE_SWED_PW_13_1	PW	PROC13	60 min	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW_19_2	PW	PROC19	480 min	ERC8a

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux (EN ISO 16321) : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
 Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
 Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des yeux (EN ISO 16321) : Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321)
 L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire

	Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Protection des mains (EN ISO 374)

Remarques : Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé:

Matière: caoutchouc butyle

Temps de pénétration: > = 480 min

Épaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:

Matière: caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: ≥ 30 min

Épaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Mesures de protection : Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605)

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (% poids/poids):

	Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Produit non dilué

État physique	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: Agent tensioactif
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	:
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 93,00 °C
Température de	: Donnée non disponible

 FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page: 13
	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

décomposition

pH	: 14 Méthode: ISO 4316
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,1200 gcm ³
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule Evaluation	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible
Répartition de la taille des particules	: Donnée non disponible

	Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Empoussiérage : Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

Crystallinité : Donnée non disponible

Traitement de surface / Revêtements : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif, tenant compte des propriétés de la substance.

Propriétés comburantes : Non comburant, tenant compte des propriétés de la substance

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : Sans objet pour la classification de ce produit.

Produit dilué :

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

	Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Réactions avec les acides.
Peut être corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀ (Lapin): 500 mg/kg

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀ (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité orale aiguë.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL₅₀ (Lapin): > 2.000 mg/kg

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀ (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL₅₀ (Rat, femelle): > 275 ppm
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

	Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Composants:

hydroxyde de sodium:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Résultat : Faiblement irritant pour la peau

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Résultat : Non irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

hydroxyde de sodium:

Résultat : Corrosif pour les yeux

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Résultat : Corrosif pour les yeux

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Résultat : Faiblement irritant pour les yeux

	Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

	Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydroxyde de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 34,59 - 47,13 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 126 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,22 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l
Point final: Test de Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

 FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page: 19
	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit Biodégradabilité : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

hydroxyde de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OEDC Ligne directrice 301E

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,02 mg/g

ThOD : 2,06 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: < 1,77

 FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page: 20
	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

	Page: 21
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN1824

ADN: UN1824

RID: UN1824

Code IMDG: UN1824

IATA-DGR: UN1824

:

:

:

:

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

ADN: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

RID: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Code IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IATA-DGR: Sodium hydroxide solution

:

:

:

:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8

ADN: 8

RID: 8

Code IMDG: 8

IATA-DGR: 8

:

:

:

:

	Page: 22
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

14.4 Groupe d'emballage

ADR: II
ADN: II
RID: II
Code IMDG: II
IATA-DGR: II
 :
 :
 :
 :

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable
ADN: Non applicable
RID: Non applicable
Code IMDG: Non applicable
IATA-DGR: Non applicable
 : Non applicable
 : Non applicable
 : Non applicable
 : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

	Page: 23
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances : Non applicable
qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable
organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable
du Conseil concernant les exportations et importations
de produits chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement : Non applicable
européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Règlement (CE) no : moins de 5 %: Agents de surface non ioniques
648/2004, comme amendé

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

Les ingrédients qui doivent être listés sur l'étiquette

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de
la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

		Page: 24
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 14.04.2026
		Date d'impression: 10.07.2026
		Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS		Version: 1.0
101103367		

canadienne LIS

ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 14.04.2026

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

	Page: 25
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout

	Page: 26
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 14.04.2026
	Date d'impression: 10.07.2026
	Numéro de la FDS: R1938250
OPTIMAX FOURS ET GRILS 101103367	Version: 1.0

procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR